Commune de Cier de Luchon Département de la HAUTE-GARONNE Arrondissement de SAINT-GAUDENS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Compte-rendu

Séance du 06/02/2015

Nbre de Membres en exercice: 11 Nbre de Membres présents: 8 Nbre de Membres votants: 8 Convocation du 30/01/2015

Ordre du jour :

- Correspondant intempérie ERDF
- Subvention voyage scolaire collège en Angleterre
- Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux
- Préparation budget 2015 :
- Réfection salle des fêtes
- Mode de chauffage mairie et salle des fêtes
- Accessibilité de la salle de la Mairie
- Raccord de goudron dans le village
- Travaux d'enfouissement EDF, PTT sur le chemin de « Suberbayle »
- Questions diverses

L'an deux mille quinze, le six février, à vingt heures trente, le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur le Maire Jean Pierre COMET.

Présents:

Mmes ESPOUY, PALUDETTO, SARRAUTE, ROGER Mrs ESPOUY, VENTURIN, CABAL

Excusés:

Mrs LASSERRE, SABATHE, AMIEL

Monsieur le Maire remercie toutes les personnes qui ont participé au Marché de Noël du 30 novembre et celles qui ont décoré la commune pour les fêtes de fin d'année.

CORRESPONDANT INTEMPÉRIE ERDF:

Monsieur le Maire et Marc Lasserre sont désignés pour être correspondants ERDF.

SUBVENTION POUR LE VOYAGE SCOLAIRE COLLÈGE EN ANGLETERRE :

Le Conseil Municipal décide de donner 40 € par enfant de la commune participant à ce voyage. Deux enfants bénéficieront de cette subvention.

DOTATION D'EOUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX :

Un dossier complet a été fourni à la Sous-Préfecture. Nous sommes dans l'attente de subvention.

PREPARATION BUDGET 2015:

Certains sujets concernant le budget 2015 sont abordés au cours du Conseil Municipal et l'ensemble des travaux prévus.

• Réfection salle des fêtes :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les subventions n'étant toujours pas accordées, les travaux ne pourront être envisagés que l'année prochaine.

• Mode de chauffage de la Mairie et de la salle des fêtes :

Monsieur le Maire doit rencontrer Monsieur ALIBERT la semaine prochaine pour étudier un mode de chauffage moins onéreux.

• Accessibilité de la salle de la Mairie :

Monsieur le Maire va demander des devis pour l'accessibilité des toilettes de la mairie.

• Raccord de goudron dans le village :

Monsieur le Maire est en attente de devis.

• Travaux d'enfouissement EDF, PTT sur le chemin de « Suberbayle » :

Le coût de la part communale est de 29543 € pour l'électricité et de 41251 € pour France-Telecom. Une demande de subvention sera demandée au Conseil Général pour France Télécom.

QUESTIONS DIVERSES

• Cours de gymnastique dans la salle des fêtes:

Le Conseil Municipal autorise les cours de gym.

Cécile Sarraute est chargée de contacter Marine Lavallée pour débuter les cours au mois de mars et de s'assurer que celle-ci dispose d'une assurance permettant une telle activité en dehors de son cabinet.

Ces cours seront ouverts à tous et fonctionneront toute l'année, y compris pendant l'été.

Une convention de mise à disposition de la salle des fêtes sera signée entre la commune et Marine Lavallée.

• 31 notes d'été:

Monsieur le Maire a envoyé un courrier au président du Conseil Général pour proposer une participation à ces manifestations l'été prochain. Nous sommes dans l'attente d'une réponse.

• Bibliothèque:

Le nombre de participants étant très faible, il est décidé d'ouvrir la bibliothèque une fois par mois et d'aller à la médiathèque départementale tous les 6 mois pour renouveler le stock de livres.

PCS:

Le Conseil Municipal décide de se réunir mercredi 18 février 2015 à 18 heures pour préparer la mise en situation du PCS avec les responsables de quartier.

• Problèmes de stationnement sur l'aire de retournement du bus scolaire :

Le Conseil Municipal décide de mettre en place une affiche pour rappeler l'interdiction, quelque soit le temps, de stationner sur cette aire de retournement du bus scolaire et des poids lourds.

• Rappel de certaines règles de vie dans la commune :

Le Conseil Municipal va rappeler sur le site de la commune les règles à respecter pour vivre en bonne harmonie dans notre village :

- Respecter l'interdiction de stationnement sur l'aire de retournement des poids lourds et des cars.
- Tailler les haies débordant sur le domaine communal.
- Elaguer les arbres.
- Déblayer la neige.
- Eviter la divagation des chiens.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

